RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE RELOCALISATION D'UN SEGMENT DE CONDUITE DE TRANSMISSION DANS LE SECTEUR DE SOREL/CONTRECOEUR

Le 9 octobre 2018, par la décision D-2018-141, la Régie de l'énergie (la Régie) a approuvé le projet de relocalisation d'un segment de conduite de transmission dans le secteur de Sorel/Contrecoeur (le Projet). Dans celle-ci, la Régie demande notamment à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

Les travaux de relocalisation d'un segment de la conduite de transmission dans le secteur de Sorel/Contrecoeur ont été complétés et la mise en gaz du nouveau tronçon relocalisé a eu lieu en juillet 2019, comme prévu. Une déviation de 270 mètres a été installée dont 215 mètres en forage directionnel et 55 mètres en tranchée ouverte. Deux conduites de dérivation temporaire, permettant le raccordement de la nouvelle conduite, ont été installées pour maintenir l'alimentation en gaz naturel dans le secteur durant les travaux.

Suite à la complétion du projet de relocalisation de la conduite de transmission, ArcelorMittal (le Client) a finalisé la construction du chemin d'accès entre ses deux usines de Contrecoeur et celui-ci a été inauguré en septembre 2019.

L'acceptation finale des travaux a été émise et la retenue de l'entrepreneur a été libérée. Les activités restantes à faire pour la fermeture du projet consistent à la réalisation des plans finaux tel que relevé sur le terrain, la documentation de fin de projet, l'acte notarié de la servitude et le suivi environnemental de restauration des milieux humides.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

Les tableaux suivants présentent les montants budgétés au moment de la demande d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2019 et la projection des coûts requis afin de terminer le projet.

PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2019

(000 $)

	Budget initial (1)	Réel au 30 septembre 2019 (2)	Projeté (3)	Total projection finale (4=2+3)	Écart (5=4-1)
Matériaux	528	325	0	325	(202)
Main d'œuvre interne	222	284	13	297	75
Services externes	210	399	34	433	223
Services entrepreneurs	822	923	0	923	101
Contingence	239	0	10	10	(229)
Sous-total	**2 021**	**1 931**	**57**	**1 988**	(33)
Frais généraux	228	227	1	228	(1)
Total des coûts	**2 249**	**2 158**	**58**	**2 216**	**(34)**
Contribution du client (50%)	(1 125)	(975)	(132)	(1 108)	17
Total Énergir	**1 125**	**1 182**	**(75)**	**1 108**	(17)

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux

La projection des coûts finaux au 30 septembre 2019 est de 2,2 M$ tel que le budget initial du projet. Les principaux écarts sont décrits ci-dessous.

Une économie de 0,2 M$ pour les matériaux et un dépassement de 0,2 M$ pour les services externes expliqués principalement par le changement de méthode d'obturation pour mettre en service les conduites de dérivation temporaires et effectuer les raccordements à la nouvelle conduite. La méthode d'obturation révisée a permis de réduire la quantité de raccords utilisés, ce qui explique l'économie de la rubrique matériaux. Ce changement a demandé la location d'équipements d'obturation spécialisés et l'assistance technique d'une firme externe. Ceci a été couvert par l'économie des matériaux.

Un dépassement de 0,1 M$ des services entrepreneurs pour les avis de changements de l'entrepreneur concernant les activités imprévues requises pour l'exécution du projet tel que la modification du remblayage afin de supporter adéquatement les nouveaux équipements installés et la fourniture d'une grue pour les travaux de levage lors du raccordement en raison de la configuration du site des travaux.

Enfin, l'avancement du projet permet de relâcher la quasi-totalité de la contingence initiale.

Un total de 975 k$ a été refacturé au Client. Ce montant correspond à 50 % des coûts directs du projet au 31 juillet 2019. Des frais généraux indirects ont été refacturés au mois de novembre 2019 au montant de 117 k$, soit 50 % des frais généraux indirects des mois de septembre et d'octobre 2019.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 $)	1 345,4	1 370,5

4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.

En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :

- conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux prévisions initiales; et
- atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

Étant donné que l'essentiel du projet est complété et que les coûts projetés afin de finaliser le projet sont relativement minimes, et que la condition visant les volumes de ventes ne s'applique pas à ce projet, Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25, de mettre fin à ce suivi.

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation d'un segment de conduite de transmission dans le secteur de Sorel/Contrecoeur et d'autoriser Énergir à y mettre fin.